



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 73787

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la réorganisation des effectifs d'infirmiers et d'infirmières dans l'académie de Poitiers. En l'absence de création de postes, la plupart des infirmiers et des infirmières affectés en lycée devront assurer en plus un service dans d'autres établissements. Cette dispersion des moyens semblant peu adéquate au regard de la mission des infirmiers et des infirmières auprès du public adolescent scolarisé en lycée, il lui demande si des créations de postes pourraient être envisagées dans l'académie de Poitiers.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73787

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1201

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)